

RÈGLEMENT DU CONCOURS "ACTION PRINTEMPS 2026"

Article 1 – Organisation

La société Colson-Roiseux SRL, dont le siège social est situé à Rue des Deux Provinces, 7 - 6900 Marche-en-Famenne, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1012.951.796, ci-après dénommée "l'Organisateur", organise un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "Action Printemps 2026", ci-après dénommé "le Concours".

Article 2 – Durée

Le Concours débute le 16 mars 2026 et se termine le 11 avril 2026 à 23h59. Toute participation enregistrée en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Article 3 – Conditions de participation

Le Concours est ouvert à toute personne physique résidant en Belgique, âgée de 18 ans minimum à la date de début du Concours. Sont exclues de la participation les personnes suivantes : les membres du personnel de Colson-Roiseux SRL, ainsi que les membres de leur famille directe (conjoint, enfants vivant sous le même toit). La participation est limitée à une inscription par personne (même nom, même adresse email).

Article 4 – Modalités de participation

La participation au Concours se fait exclusivement via le formulaire d'inscription en ligne accessible sur le site internet de l'Organisateur. Le formulaire est accessible via un code QR affiché en magasin, sur la page Facebook de l'Organisateur, dans les signatures email de l'Organisateur, sur les autocollants promotionnels apposés sur les véhicules de Colson-Roiseux SRL ou directement via le site internet.

Le participant doit compléter le formulaire comprenant obligatoirement : nom, prénom, adresse email et consentement RGPD. Le numéro de téléphone et les centres d'intérêt sont facultatifs. Tout formulaire dont les champs obligatoires ne sont pas complétés ne sera pas pris en compte.

L'inscription au formulaire donne droit à une (1) chance au tirage au sort.

Article 5 – Chances supplémentaires

Les participants inscrits via le formulaire peuvent augmenter leurs chances de gagner de la manière suivante :

a) Visite en magasin du 07/04/2026 au 10/04/2026 inclus : une (1) chance supplémentaire par jour de visite, sans obligation d'achat. Le participant devra scanner le code QR dédié disponible en magasin et confirmer sa participation avec l'adresse email utilisée lors de son inscription initiale. Maximum une (1) chance supplémentaire par jour et par personne.

b) Achats et commandes du 07/04/2026 au 11/04/2026 inclus : une (1) chance supplémentaire par tranche de 200 euros TTC. Sont pris en compte : les achats effectués en magasin ainsi que tout devis signé durant cette période accompagné du versement d'un acompte minimum de 50% du montant total du devis. Les chances supplémentaires sont calculées sur le montant total de l'achat ou du devis (exemple : un devis de 2000 euros signé avec un acompte de 1000 euros donne droit à 10 chances supplémentaires). La validation se fait par le vendeur directement lors de l'achat ou du paiement de l'acompte du devis.

c) Présence le jour des portes ouvertes le 11/04/2026 : trois (3) chances supplémentaires pour toute personne présente en magasin ce jour-là, sans obligation d'achat. Le participant devra scanner le code QR dédié disponible en magasin et confirmer sa participation avec l'adresse email utilisée lors de son inscription initiale.

Les chances supplémentaires ne sont valables que pour les personnes déjà inscrites via le formulaire en ligne visé à l'Article 4. Toute tentative de fraude ou de participation multiple abusive entraînera l'annulation de l'ensemble des participations de la personne concernée.

Article 6 – Lots

Deux (2) lots sont mis en jeu :

Premier prix : un climatiseur mural Toshiba Seiya d'une puissance de 2,0 kW, d'une valeur de 1.386,66 euros TTC (prix à emporter en magasin - TVA 21%). Ce climatiseur permet le rafraîchissement en été et le chauffage en hiver. L'installation par les services de Colson-Roiseux SRL n'est pas incluse et fera l'objet d'un devis séparé si le gagnant le souhaite. Ce lot est offert par notre partenaire Toshiba.

Deuxième prix : un barbecue de marque *Outdoorchef*, modèle Davos 570 G PRO, d'une valeur de 799 euros TTC. Ce lot est offert par notre partenaire Unifire.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, et ne peuvent être convertis en leur valeur en espèces.

Article 7 – Désignation des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le mardi 14 avril 2026 en soirée et sera diffusé en direct sur la page Facebook de l'Organisateur. Le tirage sera effectué de manière aléatoire parmi l'ensemble des participations valides enregistrées.

Un premier nom sera tiré pour le premier prix, puis un second nom pour le deuxième prix. Une même personne ne peut remporter qu'un seul lot.

Article 8 – Notification et remise des lots

Les gagnants seront contactés par email et/ou par téléphone dans les 48 heures suivant le tirage au sort. Ils devront confirmer l'acceptation de leur lot dans un délai de 7 jours calendrier à compter de la notification. À défaut de réponse dans ce délai, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

Les lots devront être retirés en magasin dans un délai de 30 jours calendrier suivant la confirmation d'acceptation. Le gagnant devra se présenter muni d'une pièce d'identité.

Article 9 – Protection des données (RGPD)

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce Concours sont traitées par Colson-Roiseux SRL en qualité de responsable du traitement, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données collectées (nom, prénom, téléphone, email, centres d'intérêt) sont nécessaires à la gestion du Concours et à la notification des gagnants. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la fin du Concours.

Si le participant a donné son consentement via la case dédiée du formulaire, ses données pourront être utilisées à des fins de communication commerciale (newsletters, promotions, invitations aux événements). Ce consentement est facultatif et n'affecte en rien la participation au Concours. Il peut être retiré à tout moment via le lien de désinscription présent dans chaque communication.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et d'opposition concernant ses données personnelles. Ces droits peuvent être exercés par email à l'adresse info@colson-roiseux.be ou par courrier à l'adresse du siège social.

Article 10 – Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le Concours en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de force majeure ou d'événement imprévisible.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des dysfonctionnements techniques liés à l'utilisation du formulaire en ligne, aux connexions internet ou aux codes QR.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement complet est disponible sur le site internet de l'Organisateur à l'adresse <https://www.colson-roiseux.be/wp-content/uploads/2026/03/reglement-concours-action-printe-mps-2026.pdf> .

Article 12 – Litiges

Le présent règlement est soumis au droit belge. En cas de litige, et après tentative de résolution amiable, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg seront seuls compétents.